



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 117911

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les mécanismes incitatifs mis en place pour lutter contre le tabagisme et en particulier la prise en charge, à hauteur de 50 euros, des dispositifs liés au sevrage tabagique. Il lui rappelle qu'en 2005, il avait déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à la mise en place de la gratuité des substituts nicotiniques pour les jeunes de moins de 25 ans. En effet, l'augmentation de la consommation chez les jeunes milite en faveur d'une politique résolue destinée à favoriser l'arrêt le plus tôt possible du tabac. Pour des raisons financières souvent, ce sevrage tabagique est difficilement entreprenable et reste un échec. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui communiquer son sentiment sur cette initiative, attendue par de nombreux professionnels de santé, initiative conforme en cela à la bienveillance de l'État à l'égard de sa jeunesse, et le remercie de l'informer des moyens nécessaires à sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117911

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1213